

Objectif 
CRPE

ÉPREUVE ÉCRITE

CONCOURS **2024**
et **2025**

Arts

Épreuve écrite d'admissibilité

Éducation musicale - Arts plastiques
Histoire des arts

Tout pour réussir !

 ☒ **Les savoirs disciplinaires**

☒ **Les notions didactiques**

☒ **Les nouvelles œuvres au programme**

☒ **Des sujets corrigés**

 **Le nouveau concours :
descriptif et conseils**

hachette
ÉDUCATION

Objectif CRPE

CONCOURS **2024**
et **2025**

Arts

ÉDUCATION MUSICALE

Sandrine David

Directrice de conservatoire de musique

Anne Dubrel

Professeure agrégée en éducation musicale

Formatrice à l'INSPE de Paris, master MEEF 1^{er} et 2nd degrés

Catherine Sajous

Professeure certifiée en éducation musicale

Formatrice à l'INSPE de Paris, master MEEF 1^{er} et 2nd degrés

ARTS PLASTIQUES

Philippe Coubetergues

Professeur agrégé en arts plastiques

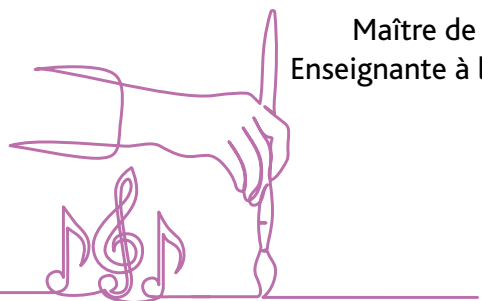
Formateur à INSPE de Paris, master MEEF 1^{er} et 2nd degrés

HISTOIRE DES ARTS

Anne-Sophie Molinié

Maître de conférences en histoire de l'art moderne

Enseignante à l'INSPE de Paris, master MEEF 1^{er} et 2nd degrés



hachette
ÉDUCATION

Les audios des pages 57, 59, 262 et 335 sont consultables et téléchargeables sur le site : www.parascolaire.hachette-education.com



Crédits photographiques : p. 55 : Shutterstock/Aldona Griskeviciene ; p. 56 g : Shutterstock/solar22 ; p. 56 d : Shutterstock/derter ; p. 101, 102, 103, 105, 106, 109, 110, 112, 113, 116, 119, 120, 122, 124, 125, 126, 128, 129, 131, 134, 140, 141, 144, 145, 148, 150, 152, 155, 157, 158, 165, 166 : © Philippe Coubetergues ; p. 190 : Hachette Livre ; p. 197 : Shutterstock/Charbonnier Thierry ; p. 198 : Shutterstock/Dmitry Naumov ; p. 199 : Hachette Livre ; p. 200 : CCO Paris Musées / Musée Carnavalet ; p. 211-214-216 : Hachette Livre ; p. 217 : Courtesy National Gallery of Art, Washington ; p. 218-219-222 : Hachette Livre ; p. 223 : CCO Paris Musées / Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris ; p. 233-248-267 : Hachette Livre ; p. 274 h : Photo © RMN-Grand Palais / Michèle Bellot ; p. 274 b : wikimedia communs ; p. 277 : © Adagp, Paris, 2023 – Cliché : Adagp images ; p. 280 : Photo © Centre Pompidou, MNAM-CCI, Dist. RMN-Grand Palais / Philippe Migeat © Adagp, Paris, 2023 ; p. 285 : Photo © RMN-Grand Palais (Musée national Picasso-Paris) / Mathieu Rabeau / Succession Picasso 2021 ; p. 290 : Bridgeman Images ; p. 293 et 296 : shutterstock/Franck Legros ; p. 297 : STEPHANE COMPOINT/ ONLYFRANCE.FR ; p. 301 : Boris Lipnitzki / Roger-Viollet ; p. 307 h : Photo : André Morin © Adagp, Paris, 2023 ; m : Bridgeman Images © Adagp, Paris, 2023 ; b : Photo © Archivio Penone © Adagp, Paris, 2023 ; p. 325 : Shutterstock/Petr Kovalenkov ; p. 315 : Everett Collection / Bridgeman Images ; p. 316 : Le Dictateur Copyright © Roy Export S.A.S.

Couverture : Stéphanie Benoit
Maquette intérieure : Manon Guérin
Mise en pages : Médiamax
Édition : Élisabeth Sanchez

ISBN : 978-2-01-722681-9
© Hachette Livre 2023.
58, rue Jean Bleuzen, 92170 Vanves
www.parascolaire.hachette-education.com
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

L'éditeur remercie Messieurs Julien Cuminetto et Laurent Bonnet, auteurs des pages sur la présentation du concours, pp. 7 à 12.

SOMMAIRE

Tout savoir sur le concours

Les modalités du Concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)	7
---	---

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ EN ARTS

1 Pourquoi choisir l'option « Arts » à l'épreuve écrite d'application ?	14
2 La présentation de l'épreuve	16
3 Ce qui est évalué à l'épreuve	18
4 La méthodologie de l'épreuve	20
5 Des conseils pour bien se préparer	22

L'ÉDUCATION MUSICALE

THÈME 1 : LES TEXTES OFFICIELS EXPLIQUÉS

1 Un enseignement sur trois cycles	26
2 Les univers sonores au cycle 1	29
3 L'éducation musicale au cycle 2	34
4 L'éducation musicale au cycle 3	37
5 La pratique chorale	41
6 L'éducation musicale et les autres domaines artistiques	43
7 L'éducation musicale et les autres domaines disciplinaires	46
8 La place de l'éducation musicale dans le socle commun	49

THÈME 2 : QU'ENSEIGNE-T-ON EN ÉDUCATION MUSICALE ?

9 La perception et la production au cœur des programmes	51
10 Le chant (préparation vocale et répertoire)	55
11 L'écoute	61
12 Les pratiques collectives	66
13 Les activités de création	69
14 L'analyse et la compréhension	72
15 L'échange, le débat et l'argumentation	76

THÈME 3 : COMMENT ENSEIGNE-T-ON L'ÉDUCATION MUSICALE ?

16 Où fait-on de l'éducation musicale ?	79
17 Quand fait-on de l'éducation musicale ?	81
18 Les modalités de travail	83
19 L'usage du numérique	86
20 L'évaluation par compétences	90
21 La construction d'une séquence et d'une séance	94

LES ARTS PLASTIQUES

THÈME 1 : LES TEXTES OFFICIELS EXPLIQUÉS

1	Un enseignement sur trois cycles	100
2	Les arts plastiques au cycle 1	104
3	Les arts plastiques au cycle 2	107
4	Les arts plastiques au cycle 3	110
5	Les arts plastiques et les autres domaines artistiques	113
6	Les arts plastiques et les autres domaines disciplinaires	116
7	La place des arts plastiques dans le socle commun	118

THÈME 2 : QU'ENSEIGNE-T-ON EN ARTS PLASTIQUES ?

8	Le dessin et la peinture	120
9	Le collage et l'assemblage	124
10	Le travail en volume	127
11	La couleur et la lumière	130
12	La représentation et la ressemblance	134
13	La représentation du corps	137
14	Des images qui racontent des histoires	140
15	Des images fabriquées et manipulées	143
16	La composition et le support	147
17	La matérialité des moyens plastiques	149
18	La présentation et l'exposition	151
19	La transformation et le détournement d'objet	153

THÈME 3 : COMMENT ENSEIGNE-T-ON LES ARTS PLASTIQUES ?

20	Où fait-on des arts plastiques ?	156
21	Quand fait-on des arts plastiques ?	160
22	Plaisir d'apprendre, plaisir d'enseigner	162
23	Arts plastiques et vivre ensemble	165
24	L'usage du numérique	168
25	L'évaluation	170
26	Pratique artistique, pédagogie de projet et culture artistique	173
27	Concevoir un dispositif d'apprentissage	176

L'HISTOIRE DES ARTS

THÈME 1 : LES TEXTES OFFICIELS EXPLIQUÉS

1	Un enseignement récent.....	180
2	Un enseignement de culture artistique.....	182
3	Les objectifs de cet enseignement	184
4	Les quatre compétences.....	186
5	Un enseignement pluridisciplinaire et transversal.....	188
6	La place de l'histoire des arts dans le PEAC	191
7	L'histoire des arts et les autres domaines disciplinaires	193
8	La place de l'histoire des arts dans le socle commun.....	195

THÈME 2 : QU'ENSEIGNE-T-ON EN HISTOIRE DES ARTS ?

9	Les repères historiques.....	197
10	Les domaines artistiques.....	202
11	Des œuvres de référence.....	204
12	Arts et pouvoir	207
13	Arts, mythes et religion.....	209
14	Arts, nature et environnement.....	211
15	Arts et femmes créatrices.....	213
16	Arts, espaces et temps	215
17	Arts, écoles et styles	217
18	Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ?	221
19	S'exprimer à propos d'une œuvre d'art	223

THÈME 3 : COMMENT ENSEIGNE-T-ON L'HISTOIRE DES ARTS ?

20	Quand fait-on de l'histoire des arts ?	225
21	Où fait-on de l'histoire des arts ?.....	227
22	Quelles sont les conditions pour rencontrer des œuvres ?	230
23	Des démarches de collecte et de classement.....	233
24	Des démarches de mise en relation et de comparaison.....	236
25	Des modalités d'activités.....	239
26	L'usage du numérique.....	243
27	Les productions en histoire des arts.....	245
28	L'évaluation	247
29	La conception d'une séquence et d'une séance	250

LES ŒUVRES AU PROGRAMME

ÉDUCATION MUSICALE

À la rencontre des œuvres du corpus	254
1 Hindi Zahra, <i>Beautiful Tango</i> , 2009	255
2 Chanson traditionnelle, <i>Un canard a dit à sa cane</i>	260
3 Chanson traditionnelle, <i>Tombe, tombe, tombe la pluie</i>	262
4 Isabelle Aboulker, « Monsieur le vent », 2017	264
5 Jean-Baptiste Lully, <i>Marche pour la cérémonie des Turcs</i> , 1670	267
6 Vincenzo Bellini, <i>Casta Diva</i> , 1831	270

ARTS PLASTIQUES

7 Camille Claudel, <i>La Petite Châtelaine</i> , 1895-1896	274
8 Annette Messager, <i>Casino</i> , 2004-2005	277
9 Pierre Alechinsky, <i>Sorti de la poche</i> , 1992	280
10 <i>Tête de génie de la montagne Yamabiko</i> (milieu du xx ^e siècle)	283
11 Pablo Picasso, <i>Tête de femme</i> , 1957	285
12 Pieter Bruegel l'Ancien, <i>Chasseurs dans la neige</i> , 1565	290

HISTOIRE DES ARTS

13 Musée d'art moderne André-Malraux ou MuMa, Le Havre, 1961	293
14 André Le Nôtre, « Le parterre de Latone », jardin du château de Versailles, 1666	297
15 Maurice Béjart, <i>Boléro</i> , 1959	301

LES SUJETS CORRIGÉS

SUJET 1 Arts plastiques / Univers sonores (<i>France métropolitaine, 2022</i>)	306
Corrigé du sujet 1	310
SUJET 2 Histoire des arts / Arts plastiques	315
Corrigé du sujet 2	319
SUJET 3 Histoire des arts / Éducation musicale	323
Corrigé du sujet 3	328
Conseils de lecture et sitographie	336

Tout savoir sur le concours

Les modalités du Concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)

Conditions d'inscription pour le concours externe

À compter de la session 2022, **seuls les étudiants inscrits en 2nde année de master ou les candidats déjà titulaires d'un master** pourront se présenter au concours externe de recrutement des professeurs. Les étudiants en M1 à la rentrée de septembre 2021 ne pourront donc pas présenter le concours en 2022. Ils devront attendre la session suivante, lorsqu'ils seront inscrits en M2.

Faut-il détenir un master spécifique pour s'inscrire au concours externe rénové ?

Non. Le métier de professeur n'est pas une profession réglementée. L'inscription au concours est conditionnée à la détention d'un niveau de diplôme (master 2), pas à celle d'un titre spécifique.

Faudra-t-il présenter certaines attestations comme un brevet de secourisme ?

Ces informations sont disponibles sur les sites académiques détaillant l'organisation des épreuves.

Qu'en est-il des candidats en situation de handicap ?

Les candidats en situation de handicap peuvent solliciter un aménagement des conditions de concours en adressant leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) territorialement compétente. La demande doit être formulée, au plus tard, à la date limite d'inscription au concours concerné, sauf dans le cas où le handicap est découvert après cette échéance ou si les besoins liés au handicap ont évolué. Le médecin rend un avis qui est adressé à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser le concours, dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide, ensuite, des aménagements accordés et notifie sa décision au (à la) candidat(e). **Voir la circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015.**

Se préparer au concours

Le master MEEF des INSPÉ

► Pour devenir professeurs des écoles, les étudiants ayant validé une licence peuvent candidater auprès d'un INSPÉ pour suivre la formation du **master MEEF** (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Ce master, organisé par les INSPÉ (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation), oriente ses enseignements sur la préparation au concours et dispense une **formation universitaire professionnalisante**, fondée sur une articulation entre le théorique et la pratique, à partir d'expériences et de **stages en milieu professionnel**. L'ensemble du parcours de formation comprend des activités diversifiées correspondant à 800 h d'enseignement et d'encadrement pédagogique, hors stage, par étudiant (annexes de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2020).

► Dans le cadre des MEEF, les étudiants peuvent être recrutés par le rectorat en qualité d'**alternants en école** (le plus souvent, en M2) et donc placés en responsabilité devant des élèves, avec un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service annuelle (cela équivaut à une journée en classe par semaine). Ce temps de service pouvant être réparti sur les différents semestres du master, sa bonne articulation avec les temps de formation à l'INSPÉ doit favoriser la réussite des étudiants au concours.

► Cette formation en alternance, particulièrement ambitieuse, varie en fonction des INSPÉ. Si elle vous intéresse, vous pouvez participer à des journées « portes ouvertes » ou prendre contact avec le responsable du master.

L'alternance à l'INSPÉ est-elle rémunérée ?

L'alternance des étudiants en M2 repose sur un contrat de travail, avec une rémunération mensuelle autour de 720 € nets (en 2021). Celle-ci est cumulable avec la bourse, si l'étudiant en bénéficie. Les étudiants ne sont pas obligés d'être alternants en 2^e année de master. Ils doivent alors réaliser 2 jours de stage par semaine, pendant 18 semaines, soit 216 h.

Plus d'informations sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

Les formations privées

De nombreux organismes privés proposent des formations payantes et un accompagnement annuel à la carte (concours blancs corrigés, remises à niveau, accompagnement individualisé, etc.). Ces formations permettent à certains candidats de bénéficier d'un accompagnement important, tout en poursuivant une activité professionnelle.

En candidat libre

C'est la solution qui vous permet de réviser à votre rythme et en fonction de vos disponibilités professionnelles et/ou familiales. Vous ne pourrez, cependant, compter que sur vous-même et sur vos propres lectures pour réussir le concours.

Un concours académique

► Le **choix de l'académie** au moment de l'inscription au CRPE est très important : les admis seront affectés dans une école de l'académie où ils ont réussi le concours. **L'admission dans une académie ne vaut donc pas admission dans les autres.** Pour changer d'académie, vous devrez faire une demande de mutation. Or, pour que celle-ci soit acceptée, il faut, souvent, attendre plusieurs années.

► Les académies précisent, toujours, les dates des épreuves et leurs modalités pratiques sur leur site Internet.

Nombre de postes par académie

Les **taux d'admission** sont très différents d'une académie à l'autre. Cela dépend de plusieurs facteurs, dont le nombre de candidats, les besoins en postes dans l'académie ou encore le nombre d'habitants.

Le contenu des épreuves du concours externe

Les épreuves des concours de recrutement de professeurs des écoles sont précisées en annexes de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Les épreuves écrites d'admissibilité

- **3 épreuves d'admissibilité** sont organisées à l'écrit :
 - une épreuve écrite de **français** ;
 - une épreuve écrite de **mathématiques** ;
 - une épreuve écrite d'**application**.
- L'épreuve d'application est à choisir parmi 3 domaines :
 - Histoire, Géographie, Enseignement moral et civique ;
 - Arts ;
 - Sciences et Technologie.
- En Histoire/Géographie/EMC et en Arts, 2 composantes seront au programme (par exemple, « Histoire/EMC » pour le domaine de l'Histoire, Géographie, EMC et « Histoire des arts/Éducation musicale » pour le domaine des Arts), comme l'évoque le BO : « *Au titre d'une session, la commission nationale compétente [...] détermine deux composantes parmi les trois enseignements.* »

Épreuves d'admissibilité	Durée	Note
Français	3 h	sur 20 (coeff. 1)
Mathématiques	3 h	sur 20 (coeff. 1)
Application	3 h	sur 20 (coeff. 1)

- Les copies des épreuves écrites d'admissibilité des candidats sont anonymisées avant d'être soumises à une double correction. À l'issue de celle-ci, le jury fixe, après délibération, la **liste des candidats admis à passer les épreuves d'admission**. En cas d'échec, vous pouvez vous rapprocher du rectorat pour demander vos copies, afin d'en analyser les erreurs.

Les épreuves orales d'admission

2 épreuves d'admission sont organisées à l'oral :

- **une épreuve de leçon** : elle porte, successivement, sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire, dans chacune de ces matières, à partir d'un dossier, fourni par le jury, comportant au plus 4 documents de nature variée (supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...). Elle vise à apprécier votre maîtrise disciplinaire et vos compétences pédagogiques ;
- **une épreuve d'entretien** : une 1^{re} partie est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et de la psychologie de l'enfant (à partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, vous devez proposer une situation d'apprentissage) ; et une 2^{de} partie porte sur votre motivation et votre aptitude à vous projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'Éducation.

Épreuves d'admission	Temps de préparation	Temps d'examen
Épreuve de leçon (coeff. 4)	2 h	- Français (noté sur 10) : 30 min - Mathématiques (noté sur 10) : 30 min (exposé : 10-15 min / entretien : 15-20 min)
Épreuve d'entretien (coeff. 2)	30 min	1^{re} partie (noté sur 10) : 30 min (exposé : 15 min au maximum / entretien : 15 min au minimum) 2^{de} partie (noté sur 10) : 35 min

Remarques générales

- Toutes les épreuves sont notées sur 20. Toute note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire. La note 0 obtenue à l'une des 2 parties de l'épreuve d'admission est éliminatoire.
- Les candidats admissibles qui en ont fait la demande au moment de leur inscription peuvent passer une **épreuve facultative de langue vivante étrangère** : allemand, anglais, espagnol ou italien. L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.
- Dans le concours externe spécial de recrutement de professeurs des écoles chargés d'un enseignement de et en langue régionale, les épreuves écrites et orales sont les mêmes. Le (La) candidat(e) aura, en plus, une épreuve écrite en langue régionale, ainsi qu'une épreuve orale de langue régionale.
- À l'issue des épreuves d'admission et après délibération, le jury, en fonction du nombre total de points que les candidats ont obtenus à l'ensemble des 2 séries d'épreuves (écrit + oral) et dans la limite des places mises au concours, fixe, par ordre de mérite, la **liste des candidats sur la liste principale**. Il peut établir, dans le même ordre, **une liste complémentaire**.

À SAVOIR

Pour les candidats admissibles, les points capitalisés à l'écrit ne peuvent suffire à obtenir le CRPE. La différence se fait à l'oral, et notamment sur les compétences pédagogiques du (de la) candidat(e).

Conseils pour réussir le concours

Organisez-vous pour travailler efficacement

- Se préparer à un concours de recrutement de l'Éducation nationale est **un marathon**. Pour tenir le rythme et assimiler au mieux les expériences et les savoirs, il faut commencer à travailler le plus tôt possible !
- Si vous êtes en M1 et inscrit(e) en MEEF, préparez-vous un plan de travail dès cette 1^{re} année de master.
- Si vous êtes en M2, commencez vos révisions dès le début de l'été ! D'autant que, si vous suivez la formation à l'INSPÉ, **vous aurez des échéances importantes à tenir en plus de votre concours** (stages en alternance, mémoire professionnel, etc.).
- Avec un rythme régulier et précoce, vous appréhendez les apprentissages plus sereinement ! Planifiez donc vos révisions en vous fixant des objectifs raisonnables sur **un emploi du temps mensuel, voire annuel**, qui mélange le personnel et le scolaire, et que vous pourrez faire évoluer au fil des semaines. C'est le meilleur outil pour savoir où vous en êtes.

- Constituez-vous des **fiches de révision** par type d'épreuve (écrit de français, écrit de mathématiques, écrit d'Histoire-Géographie/EMC, etc.).
- **L'oral ne peut se réussir qu'en le préparant dès le début de l'année.** Des révisions régulières vous permettront de consolider vos connaissances et d'appréhender plus efficacement les enjeux didactiques et pédagogiques des mathématiques et du français. Dans le même esprit, un travail très anticipé sur l'épreuve d'entretien permettra de laisser mûrir votre réflexion et votre projet professionnel.

Coopérez et mutualisez vos travaux avec un petit groupe de candidats

- Réussir un concours aussi exigeant tout(e) seul(e) est très difficile. Essayez de constituer **un trinôme ou un binôme de travail** sur lequel vous pourrez vous appuyer dans les moments difficiles. Constituez votre groupe en fonction de vos compétences. Il est, par exemple, plus stratégique de travailler avec des étudiants qui se débrouillent bien en mathématiques si vous avez des lacunes dans cette discipline. De la même façon, optez pour un groupe avec des étudiants qui travailleront la même discipline que vous pour l'épreuve écrite d'application, si vous êtes sûr(e) de votre choix. Enfin, entraînez-vous à plusieurs sur des sujets zéro ou des concours blancs tout au long de l'année et mutualisez vos travaux.
- Dans le cadre de votre formation à l'INSPÉ ou dans d'autres types de formations privées, vous pouvez, très rapidement, commencer à repérer d'autres étudiants qui ont le même profil que vous mais avec des **compétences complémentaires**.
- N'hésitez pas à vous rapprocher de vos formateurs ou bien de professeurs du 1^{er} degré, qui partageront avec vous leurs expériences. Ce lien peut vous permettre de **construire une culture du métier** indispensable pour discuter efficacement des problématiques posées durant les épreuves.

Découvrez ce qu'est un élève

- Cela peut paraître évident, mais avez-vous déjà vu des élèves de maternelle ? Avez-vous déjà observé des élèves en train de faire des arts plastiques en CM1 ?
- **L'élève est le sujet central du concours.** Le système éducatif est construit pour tâcher de le faire réussir, et il ne doit pas être un angle mort de vos révisions. La nouvelle mouture du CRPE est portée sur les enjeux didactiques et pédagogiques. La plupart des questions qui vous seront posées – à l'écrit comme à l'oral – vous amèneront à imaginer des situations pour faire travailler efficacement les élèves, leur faire acquérir des apprentissages, les faire progresser, etc.
- Si vous êtes inscrit(e) dans la formation à l'INSPÉ, **tirez parti le plus possible de vos stages, que vous soyez en observation ou en alternance.** Faites-vous des fiches thématiques avec des exemples concrets observés ou éprouvés, qui vous permettront d'illustrer vos propos lors des oraux et de mettre en perspective vos connaissances théoriques (l'école inclusive, l'évaluation, les valeurs de la République...).

Adoptez une posture réflexive

- **Le professeur est un « praticien réflexif »** (Philippe Perrenoud), c'est-à-dire qu'il réfléchit pour concevoir et mettre en œuvre son enseignement, et élabore des stratégies pour remédier aux problématiques rencontrées face aux élèves. Cette posture, vous ne pouvez, bien sûr, pas encore l'incarner, mais vous pouvez parfaitement commencer à l'appréhender en vous posant des questions de manière systématique, face aux différents enjeux

scientifiques, didactiques et pédagogiques rencontrés. Les épreuves d'oral vous demandent, en effet, d'adopter une posture réflexive, d'être ouvert(e) au questionnement, d'imaginer des solutions face aux études de cas proposées, de réfléchir à voix haute à propos des enjeux du métier de professeur.

► Tâchez aussi de **suivre l'actualité du système éducatif** dès que possible et tout au long de votre année de concours. Faites-vous des fiches à propos des grands débats scolaires ou disciplinaires (la question de la mémoire en histoire, la laïcité à l'école en EMC, le développement durable en géographie, par exemple). Il ne s'agit pas d'être un(e) expert(e) de toutes les réformes qui doivent intervenir dans le système éducatif, mais de connaître celles qui, dès la rentrée suivante, auront un impact sur votre enseignement.

Luttez sans relâche contre le stress !

► **Adoptez une bonne hygiène de vie** pendant votre année de concours. Cela passe par une alimentation équilibrée : évitez les aliments trop gras et trop lourds qui vous empêcheront de dormir correctement ; évitez aussi les nuits blanches, qui vous donneront l'impression d'avancer dans vos révisions mais qui diminueront la faculté de votre cerveau à retenir toutes les informations.

► Des études scientifiques ont prouvé, depuis longtemps, que **le cerveau a besoin de se reposer régulièrement pour être au maximum de ses capacités**. Le seul moyen de le ménager est de dormir ou se relaxer, en lisant un livre, en jouant modérément aux jeux vidéo, en allant se promener, en faisant du sport, etc. Le sommeil permet de régénérer les cellules du cerveau et de réorganiser ses pensées : en cas de fatigue prononcée, adoptez la micro-sieste de 15-20 minutes !

► **Ne vous coupez pas du monde !** Si vous organisez correctement vos révisions, vous pourrez profiter de vos proches, de vos amis, et sortir de chez vous. Accordez-vous des récompenses quand vous êtes satisfait(e) de votre travail !

1.

**L'ÉPREUVE
D'ADMISSIBILITÉ
EN ARTS**

A Une option accessible à tous

► L'option « Arts » peut être choisie par les **candidats préparant le concours de professeur des écoles** pour la troisième épreuve d'admissibilité du concours, dite « épreuve d'application ».

► Cette option, telle qu'elle est définie dans l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles, porte sur deux composantes parmi les trois enseignements suivants : **éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts**.

► **Tout étudiant, en master MEEF ou non, peut choisir cette option, sans être aucunement spécialiste** dans ces trois domaines, ni même dans l'un d'entre eux. En effet, il n'est pas demandé aux candidats de témoigner d'une quelconque expertise dans l'un ou plusieurs de ces domaines d'activité, mais plutôt de savoir proposer aux élèves des situations de pratique et de découverte des œuvres, des situations d'apprentissage motivantes leur permettant de satisfaire leur curiosité et leur goût pour les choses de l'art. Quel que soit leur niveau initial en musique, en arts plastiques, en histoire de l'art ou des arts, les candidats peuvent se préparer à cette épreuve, grâce à une formation personnelle et universitaire adaptée se trouvant utilement renforcée par ce manuel.



Arrêté du
25 janvier.

B Une option rassemblant trois domaines

► Trois domaines se trouvent réunis dans cette option : **deux disciplines** (éducation musicale, arts plastiques) **et un enseignement** (histoire des arts). Ils se fondent sur **des principes communs de curiosité**, d'altérité, de plaisir, d'intérêt et de goût pour toutes les formes d'expression artistique. Les démarches d'apprentissage diffèrent ; on n'enseigne pas l'histoire des arts comme la musique. L'expérience de la pratique ne se conçoit de la même façon en éducation musicale et en arts plastiques.

► Mais aussi différentes que soient les didactiques de ces trois domaines, il y a un sens à les rapprocher au sein d'une même option dans la mesure où ils représentent, à eux trois, **toute l'inscription de l'art à l'école**. Ils permettent de découvrir toute la richesse et toute la capacité d'épanouissement qu'offre ce domaine d'activité humaine, du point de vue d'une relation au monde et aux autres, dans une perspective contemporaine et historique.

► **Les compétences attendues** du professeur seront donc plutôt du côté de sa capacité à :
– faire découvrir et pratiquer (en classe et parfois en dehors) ces différentes formes d'art ;
– permettre cet enrichissement mutuel et choral.

► **L'expertise attendue de l'enseignant dans ce domaine s'exprime davantage en termes d'organisation**, de conduite de classe et de relation au savoir, **qu'en termes de connaissances strictes dans les domaines concernés**. Toutes les connaissances que recouvrent ces domaines pourront être approfondies progressivement par les étudiants devenus professeurs, au fil des années et des contenus d'apprentissage qu'ils aborderont avec leurs élèves.